



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE,  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR  
ET DE LA RECHERCHE

Direction générale de  
l'enseignement supérieur  
et de l'insertion  
professionnelle

Service de la stratégie  
des formations et de  
la vie étudiante

Sous-direction des  
formations et de  
l'insertion  
professionnelle

Département des  
formations des cycles  
master et doctorat

DGESIP/A1-3  
N° 2015-0459

1 rue Descartes  
75231 Paris Cedex 05

Paris le **28 OCT. 2015**

La ministre de l'éducation nationale, de  
l'enseignement supérieur et de la recherche

à

Mesdames et Messieurs les directeurs des écoles  
supérieures du professorat et de l'éducation

S/C de Mesdames et Messieurs les Présidents  
d'université et de communautés d'universités et  
établissements

S/C de Mesdames et Messieurs les recteurs  
d'académie, chanceliers des universités

**Objet :** Note relative à la mise en œuvre du mémoire dans le cadre de la formation aux métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation.

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint la note relative à la mise en œuvre du mémoire dans le cadre de la formation aux métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation.

Cette note, fruit d'un travail coordonné avec la direction générale de l'enseignement scolaire et la direction générale des ressources humaines du ministère, a pour objectif de préciser les contours et les attendus du mémoire de master MEEF mais aussi d'apporter aux équipes en charge de la formation des enseignants et des personnels d'éducation des préconisations sur la place et la nature d'un travail scientifique de nature réflexive dans la formation des fonctionnaires bénéficiaires d'un parcours de formation adapté.

Mes services sont à votre disposition pour vous apporter toute précision.

Pour la ministre et par délégation  
La directrice générale de l'enseignement supérieur et de  
l'insertion professionnelle

Simone BONNAFOUS

PJ : Note relative à la mise en œuvre du mémoire dans le cadre de la formation aux métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation



## Mise en œuvre du mémoire dans le cadre de la formation aux métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation

La réforme de la formation des enseignants et des personnels d'éducation affirme un indispensable adossement de la formation à la recherche. La présente note a pour objectif de préciser les contours et les attendus du mémoire de master MEEF mais aussi d'apporter aux équipes en charge de la formation des enseignants et des personnels d'éducation des préconisations sur la place et la nature d'un travail scientifique de nature réflexive dans la formation des fonctionnaires bénéficiaires d'un parcours de formation adapté.

Nourrie de différentes mises en œuvre et de cahiers des charges réunis à l'issue d'une enquête auprès des ESPE et de la réflexion engagée au sein du comité national de suivi de la réforme de la formation des enseignants, cette note vise à davantage harmoniser les pratiques.

### Une place de la recherche affirmée dans les textes

La place et le rôle de la recherche dans le développement de la professionnalité d'un enseignant ou d'un personnel d'éducation sont clairement affirmés dans le **référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat de l'éducation**. La compétence 14 « s'engager dans une démarche individuelle et collective de développement professionnel » précise les attendus suivants :

- « - Compléter et actualiser ses connaissances scientifiques, didactiques et pédagogiques ;
- Se tenir informé des acquis de la recherche afin de pouvoir s'engager dans des projets et des démarches d'innovation pédagogique visant à l'amélioration des pratiques.
- Réfléchir sur sa pratique - seul et entre pairs - et réinvestir les résultats de sa réflexion dans l'action ».

La formation d'un enseignant ou d'un conseiller principal d'éducation en ESPE, telle que définie à l'article 7 de l'arrêté du 27 août 2013 fixant le cadre national des formations dispensées au sein des masters métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation (MEEF) « *s'appuie sur une activité de recherche, qui permet de se familiariser avec les différents aspects de la démarche scientifique. L'activité de recherche doit, au-delà du contenu disciplinaire, permettre l'acquisition de compétences en lien avec le métier d'enseignant ou de personnel d'éducation, notamment par l'observation et l'analyse des pratiques professionnelles* ».

L'article 19 du même arrêté prévoit l'élaboration par chaque étudiant d'un : « *mémoire de master qui doit avoir un contenu disciplinaire et de recherche en relation avec la finalité pédagogique et les pratiques professionnelles* » et précise : « *le mémoire prend appui sur le stage de la formation en alternance et sur d'autres enseignements au sein de la formation* ».

Enfin, l'article 20 précise que « *l'évaluation de la période d'alternance porte sur le mémoire de master, la soutenance de ce mémoire et l'activité du stagiaire en situation professionnelle* ».

Ces exigences sont elles-mêmes conformes aux attendus du cadre national de formation du diplôme de master<sup>1</sup> qui prévoit « *une initiation à la recherche et, notamment, la rédaction d'un mémoire ou d'autres travaux d'études personnels* ».

### Le mémoire : un outil décisif pour la formation des enseignants et personnels d'éducation des masters MEEF

La rédaction d'un mémoire constitue pour le fonctionnaire stagiaire alternant, le moyen privilégié d'organiser ses connaissances, de construire sa réflexion et de mettre à distance sa pratique pour se donner les moyens de l'améliorer. Elle relève d'une démarche scientifique qui suppose un exercice de problématisation dans un va-et-vient entre données empiriques et confrontation à l'état des connaissances, une méthodologie de recueil de données, un recueil de corpus et une analyse. Cette activité essentielle aide l'enseignant ou le personnel d'éducation débutant à construire des compétences qui lui seront utiles tout au long de sa carrière et en particulier :

---

<sup>1</sup> Arrêté du 22 janvier 2014 relatif au cadre national des formations

- des compétences réflexives, analytiques et synthétiques permettant d'appréhender avec justesse les démarches et les enjeux scientifiques sous-tendant la création de connaissances nouvelles et leurs applications éventuelles en milieu professionnel ;
- des compétences de prise de responsabilité, de créativité, de gestion de projet et, dans des mesures diverses, de travail en collaboration ;
- des compétences en matière d'expression écrite et orale, notamment à travers la soutenance ;
- des compétences en matière de communication, capacité à dialoguer, à utiliser les supports adéquats, y compris le numérique si besoin, aptitude à interagir notamment à l'oral.

Ce mémoire, témoin d'une activité autonome de recherche menée sous la responsabilité du directeur de mémoire, prend appui sur une revue de travaux qui alimente la construction d'une problématique, les choix méthodologiques et l'analyse des résultats. Le mémoire de master MEEF, qui s'édifie sur la base d'un dialogue avec les théories auxquelles il fait appel, diffère profondément d'un rapport de stage ou de la narration d'une pratique. Il ne peut se réduire à la juxtaposition d'une partie théorique et d'une partie d'observations empiriques mais tend à une articulation et à une mise en regard entre elles.

### **Un sujet de recherche en lien avec la pratique professionnelle**

Conçue en lien avec la pratique professionnelle, la question traitée dans le mémoire, sera introduite dans toute la mesure du possible dès la première année de master et co-construite avec le stagiaire. Sans porter nécessairement sur la classe où il exerce, cette question sera définie en fonction des intérêts du stagiaire et de divers paramètres liés au contexte : objets de recherche travaillés dans les laboratoires, priorités académiques, données fournies par le lieu de stage, demandes de l'établissement où se déroule le stage ou encore de l'équipe d'accueil etc.

L'activité de recherche doit être pensée comme le moyen d'associer, autour de la définition du projet du fonctionnaire stagiaire (objectif, production attendue, modalités de diffusion et planification des activités...), des équipes de recherche universitaires et des équipes pédagogiques d'enseignants. Cette dimension collective doit être largement encouragée pour favoriser les interrelations entre l'Université et l'École dans le projet d'ESPE ; c'est un excellent moyen de développer les relations recherche-formation, de renforcer la cohérence globale des équipes pédagogiques pluri-catégorielles et pluri-institutionnelles et, enfin, de créer des savoirs nouveaux.

De la nature des questions initiales découlera une proximité avec l'un des métiers du champ de l'éducation et de la formation, certaines recherches pouvant relever, par exemple, d'expérimentations sur le terrain tandis que d'autres seront basées sur une exploration des savoirs des différentes disciplines contributives. Que le travail s'effectue dans le champ de la discipline, de la didactique ou des sciences pour l'éducation au sens large, il doit permettre de faire surgir des questionnements professionnels toujours problématisés, cadrés d'un point de vue épistémologique, étayés, selon les cas, d'éléments empiriques pertinents.

### **Le mémoire, pivot de la formation en alternance**

Structurant pour la formation, le mémoire n'en est pas un élément isolé mais se construit en synergie avec les différents éléments de celle-ci, dans la perspective d'un enseignement intégré.

Dans le cadre de l'alternance, il se nourrit de l'activité professionnelle comme de l'ensemble des éléments de la formation : enseignements disciplinaires, de tronc commun, didactiques et méthodologiques...

C'est dans cette perspective et à cette condition qu'il ne sera pas envisagé par les fonctionnaires-stagiaires comme un exercice constituant une charge supplémentaire car déconnecté de la formation mais comme un outil pour penser cette dernière et la mettre à distance tout en fournissant des apports, modestes mais réels, à la communauté scientifique et professionnelle.

### **Modalités concrètes d'encadrement et de soutenance**

Le mémoire, qui peut être le fruit d'un travail collectif, est mené sous la responsabilité d'un enseignant-chercheur et évalué après une soutenance individuelle devant un jury.

Compte-tenu du caractère professionnalisant de la formation, il est important d'intégrer au jury, à côté de deux personnels enseignants de l'université (ESPE ou autre composante) dont un au moins est enseignant-chercheur, un enseignant du premier degré exerçant, dans la mesure du possible, la fonction de maître formateur ou de conseiller pédagogique ou un enseignant du second degré ou un conseiller principal d'éducation exerçant, dans la mesure du possible, la fonction de formateur académique, ou un personnel de

direction ou un membre des corps d'inspection. Le chef de l'établissement où se déroule le stage et l'inspecteur directement impliqués dans le suivi de proximité du stagiaire ne participent pas au jury.

Les modalités de soutenance et d'évaluation (poids du mémoire et de la soutenance, composition du jury ...) sont décrites, comme pour toute unité d'enseignement de la formation, dans les modalités de contrôle des connaissances portées à la connaissance des étudiants avant le début de la formation.

On ne négligera pas l'apport que peut constituer pour le champ de la recherche en éducation, l'abondante production par les étudiants et les fonctionnaires stagiaires de travaux scientifiques. Il revient aux équipes pédagogiques de l'ESPE d'envisager les modes de diffusion et de capitalisation des acquis qu'ils constituent (archivage et valorisation des travaux).

### **Des exigences de même nature avec des modalités adaptées aux différentes catégories de fonctionnaires stagiaires**

Les modalités découlant des principes généraux exposés plus haut doivent être adaptées aux différentes catégories de fonctionnaires stagiaires en fonction de leur parcours antérieur. En effet, une individualisation de la formation est nécessaire afin de permettre à tous les publics accueillis par l'ESPE, d'atteindre les compétences attendues.

**Pour les titulaires d'un master MEEF**, le mémoire prend la forme d'un travail scientifique réflexif qui peut se situer dans le prolongement des travaux déjà effectués. Il pourra également être mis en lien avec un projet, de préférence collectif, ancré sur un établissement (école, collège ou lycée) ou sur plusieurs établissements d'un même secteur géographique. Ce travail, s'appuyant sur les compétences et les connaissances acquises dans le master, visera une production diffusable (par exemple, ressource pour l'enseignement, l'éducation ou la formation sous forme de publication, de ressource numérique ou de dispositifs utilisables par d'autres enseignants).

**Pour les titulaires d'un master (ou d'un titre équivalent ou supérieur) hors MEEF**, on précisera que le mémoire demandé dans le cadre de la formation en alternance (parcours adapté) est un élément essentiel d'individualisation de la formation. Si le fonctionnaire stagiaire le souhaite, le mémoire peut s'intégrer totalement dans les modalités et les attendus du mémoire de master MEEF. Dans tous les autres cas, il prend la forme d'un travail scientifique réflexif. Il prend alors appui sur des connaissances et compétences acquises dans le cursus précédent (mémoire de master, projet professionnel ...voire thèse) mais, dans un contexte professionnel renouvelé, il répond à des objectifs nouveaux et tend à valider des compétences nouvelles. Ce travail scientifique n'est en aucun cas, pour ces stagiaires titulaires d'un master, la répétition d'un exercice déjà effectué.

**Pour les fonctionnaires stagiaires dispensés de titre** (lauréats de certains concours technologiques et professionnels, lauréats des concours internes ne justifiant pas d'une expérience significative d'enseignement, ainsi que les parents de trois enfants, sportifs de haut niveau et les lauréats du troisième concours), qui sont susceptibles de n'avoir eu jusqu'alors aucun contact avec la recherche, la commission académique ajustera au cas par cas les prescriptions en matière de formation afin d'atteindre les exigences liées à la réalisation du travail scientifique en adaptant les modalités en fonction du parcours antérieur.

**Les fonctionnaires stagiaires dispensés de la condition de titre ou détenant déjà un master qui justifient d'une expérience significative d'enseignement** et qui pour cette raison exercent les missions du corps dans lequel ils sont nommés à temps plein, pourront, à leur demande, être associés à un travail collectif de recherche portant sur un domaine qui les intéresse particulièrement compte tenu de leur parcours professionnel.

### **Un cahier des charges communiqué aux étudiants et fonctionnaires stagiaires**

Intégrés à la formation dans le cadre des enseignements et du stage, le mémoire ou le travail scientifique réflexif participent à la construction de compétences fondamentales qui permettront à l'enseignant ou au conseiller principal d'éducation, de répondre de manière appropriée, tout au long de sa carrière, aux différents contextes dans lesquels il est appelé à intervenir. Le portefeuille de compétences validera les connaissances et compétences construites à cette occasion.

Un cahier des charges, élaboré par les équipes enseignantes, précisera les caractéristiques et informera sur les modalités concrètes d'encadrement et de soutenance (voir suggestions en annexe). Il sera validé par le Conseil d'Orientation Scientifique et Pédagogique (COSP) de l'ESPE et distribué aux étudiants dès l'entrée en formation.

Tout en maintenant l'objectif commun d'engager l'étudiant ou le fonctionnaire stagiaire dans une démarche de recherche, ce cahier des charges tiendra compte de la diversité des publics accueillis en ESPE pour formuler des attentes en termes de format ou de modalités d'élaboration (notamment le caractère individuel ou collectif de la production) telles que les auront définies localement les équipes concernées.

Pour les différentes catégories de fonctionnaires stagiaires, le mémoire produit devra en tout état de cause, prendre appui sur les compétences en cours d'acquisition dans le cadre de la formation en alternance (stage, enseignements dispensés pendant le parcours de formation adapté...).

L'expérience de la recherche, avec les compétences que celle-ci permet de convoquer et de développer à travers le mémoire ou le travail scientifique, est une des conditions permettant d'assurer au futur enseignant un développement professionnel tout au long de la vie, tant dans le cadre des missions d'enseignement et de ses différents contextes d'exercice, à court et à plus long terme, que dans ses évolutions de carrière.

## Annexe

### Proposition d'éléments pour un cahier des charges

- Définition et spécificité du mémoire attendu

Mémoire à visée professionnelle en nécessaire relation, sous des formes éventuellement variées, avec le stage effectué en M2 dans le cadre de l'alternance intégrative

- Objectifs et compétences travaillées

Souligner en particulier le lien avec la compétence 14 du référentiel du métier enseignant : « s'engager dans une démarche individuelle et collective de développement professionnel »

- Mode d'élaboration de la thématique de recherche

Liste de thèmes ? Liste de séminaires ? Place du tronc commun ? Place des établissements etc.

- Progressivité de l'initiation à la recherche sur les 4 semestres de master

En particulier ce qui est attendu en fin de M1 : bibliographie ? Problématique ?

- Types de sujets

Les niveaux d'analyse possibles : la classe, l'établissement, l'éducation nationale et ses partenaires, les problématiques éducatives ; les normes éthiques

- Accompagnement

Qui encadre ? Rencontres prévues ?

- Construction du mémoire et aspects formels

Les grandes étapes d'un travail scientifique réflexif, les normes bibliographiques etc.

- Format du mémoire

Le caractère central du mémoire dans la formation exige que l'étudiant y consacre un temps significatif. On évitera donc les travaux très brefs qui ne permettraient pas de déployer une pensée tout en veillant à ne pas imposer une charge de travail excessive. On veillera par ailleurs à harmoniser raisonnablement les exigences entre les mentions (1<sup>er</sup> degré, 2<sup>nd</sup> degré, encadrement éducatif) et entre les parcours de la mention 2<sup>nd</sup> degré...

- La soutenance

Durée, composition du jury, modalités de présentation...

- La validation

Expliciter les critères d'évaluation et les crédits ECTS affectés

